



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt-et-une heures quinze, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 29 mai 2026, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	19

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame CARPENTIER, Monsieur TREFOUX, Monsieur BLAIZOT, Madame LEBAILLY, Monsieur FORGAR, Madame VILLARD, Monsieur HAMEL, Madame JOURDAN, Monsieur DECARSIN, Madame VANHEMS, Monsieur ENGEL, Monsieur OLLIVIER, Monsieur FLEURY, Madame CAVIER

Absents excusés : Madame LOUIS-PHILIPPE a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur HAINCOURT a donné pouvoir à Monsieur HAMEL, Madame LEGRANDOIS a donné pouvoir à Monsieur TREFOUX, Madame LANGLAIS a donné pouvoir à Madame CARPENTIER

Secrétaire de Séance : Madame CARPENTIER

26-058 EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DU PIGEONNIER ET DE CAUVIGNY JUSQU'A LA RUE HETTIER – ETUDE PRELIMINAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à **141 480.00 € TTC**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50 %, sur le réseau d'éclairage de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 50 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à **66 200.00 €** selon la fiche financière jointe (déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE).

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- **CONFIRME** que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- **SOLLICITE** l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- **SOUHAITE** le début des travaux pour la période suivante : 1^{er} semestre de l'année 2027 et informe le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification : réfection de la voirie envisagée pour second semestre 2027
- **PREND** acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- **S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- **DECIDE** d'inscrire le paiement de sa participation, soit :

en section de fonctionnement

en section d'investissement, par fonds de concours

Le montant du fonds de concours sera recalculé sur la base de la facturation des travaux exécutés.

Il ne pourra excéder 75 % du coût HT éligible. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.

- **S'ENGAGE** à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- **PREND** note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération
- **S'ENGAGE** à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 3 537.00 €,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet, de TVA,
- **PREND** bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

Vote : POUR : 19

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT, FEDERICI

